



| AGIR POUR LE LOGEMENT |

Rapport France Stratégie sur la fiscalité du logement :
« Il est temps d'arrêter de considérer que le propriétaire occupant est un privilégié ! »
Par Jean-François BUET, président de la FNAIM

France Stratégie vient de publier [un rapport](#), sous la direction de Pierre-Yves CUSSET, sur la fiscalité du logement. Parmi les propositions avancées, deux concernent la taxe foncière : suppression ou refonte.



La FNAIM, par la voie de son président Jean-François BUET, est scandalisée devant de telles propositions :

« Ce rapport évoque des pistes inacceptables, en se proposant de transformer notre pays en une France de locataires au détriment du statut de propriétaire. Fragiliser le statut de propriétaire occupant, alors que notre pays connaît une situation économique difficile et un taux de chômage record, est tout simplement irresponsable. Être propriétaire de sa résidence principale constitue, au contraire, un élément de stabilité et de cohésion sociale, en particulier à l'âge de la retraite.

Il est faux d'affirmer que la résidence principale n'est pas suffisamment taxée : les taxes foncières ont augmenté de 58 % depuis 10 ans, contrairement aux loyers, qui eux ont suivi le rythme de l'inflation (+ 13,8 % depuis 10 ans).

Il est temps d'arrêter de considérer que le statut de propriétaire occupant est un statut de privilégié. C'est une injure à tous les petits propriétaires qui aspirent simplement à vivre sereinement dans un logement qui leur appartient.

Nous ne rejoignons les propos de ce rapport que sur un point, celui de la suppression des droits de mutation à titre onéreux car ce sont eux qui en effet réduisent la mobilité résidentielle ».

A propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. A la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).

Retrouver en ligne

- [Le communiqué de presse complet](#)
- [La photo de Jean-François Buet, Président de la FNAIM](#)
- [Toutes les informations sur la FNAIM](#)



Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel / Julie Roland - 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>